AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 42 (6)ItemMarie Moret à Léon Richer, 28 décembre 1888

Marie Moret à Léon Richer, 28 décembre 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 42 (6)
Collation2 p. (446r, 447v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Léon Richer, 28 décembre 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 19/12/2025 sur la plate-forme EMAN: https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52952

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>
Date de rédaction<u>28 décembre 1888</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Richer, Léon (1824-1911)</u>
Lieu de destination4, rue des Deux-Gares, Paris

Description

RésuméExplique pourquoi elle ne peut plus payer les abonnements au *Droit des femmes* et l'association. Elle peut seulement continuer à soutenir dans *Le Devoir*. Elle est obligée de restreindre ses dépenses à cause de la faillite de la Compagnie du canal de Panama. Elle n'a pas hérité de la fortune de son mari car ils se sont mariés sous le régime de la séparation de biens. La fortune de Godin est allée à ses héritiers et à la Société du Familistère de Guise. Donne les noms de Ganault et Adèle Brullé s'il souhaite plus de renseignements.

SupportEn haut de la lettre est mentionné "Vve" pour veuve.

Mots-clés

Finances personnelles, Succession de Godin (droit)

Personnes citées

- Brullé, Adèle Augustine (1819-1897)
- Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama
- Ganault, Gaston (1831-1894)
- Godin, Émile (1840-1888)
- Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
- Société du Familistère de Guise Association coopérative du capital et du travail

Œuvres citées

- *Le Devoir*, Guise, 1878-1906.
- Le Droit des femmes : revue mensuelle, politique, littéraire et d'économie sociale, Paris, 1879-1891.

Événements cités<u>Faillite de la Compagnie du canal de Panama (1888-1889)</u>
Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Juse Familierere 28 x bre 88

Monsieur L. Pricher,

si je me laissais aller au même sentiment qui vous a dicté value lettre je ne vous évrirais

Mais vous vous étes donné à une couse que g'ai soutenue en propageant, à mes prais personnels, votre pourvoit autent que se l'ai pu, coure que se continue à soutenir dans le Devoir je veux donc den neconnaître que peut-être p'ense du vous dire ce dont vous me sembler être à cent live, c'est-à dire qui je suis obligée, de restreindre mes dépenses, la

cotastrophe du tenama m'attei gnant this gravement of free. vans les miens en même tents. avair accepte, - green etter mai Le dire dans rennigenment accum an sur renseignements also ment faux la légende que m'a valu depuis un an des milliers de dernandes de seens, de se constitution de rentes, etc. the est facile a comolir Le comparable meme de tras doin à la grande soutes de mon mari. Cente portune a heer & emploi ligitime there gu ile dereit necessie. mon more en a léqué la

Fêtre aussi nija condem net Mais se n'on salue nos de la couse du progres Marie Gas

一